

Grand Parcours de Ski Rando Nordique

2^{ème} rencontre des amateurs de ski de randonnée nordique en France

Samedi 01 et dimanche 02 février 2020

Organisé par le Club Alpin Français du Haut Doubs

Règlement

1. Le Grand Parcours de Ski de Randonnée Nordique, des 01 & 02 février 2020, est organisé par le Club Alpin Français du Haut Doubs, association 1901. Il est labellisé par la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM)
2. Le pilotage du Grand Parcours SRN 2020 est assuré par Raymond JEANNIARD (CAF Haut Doubs)
3. Le Grand Parcours SRN est ouvert à tous. Il n'est pas nécessaire d'être licencié à la FFCAM pour participer à cette rencontre nationale
4. Le Grand Parcours s'adresse à toute personne ayant déjà skié, soit à skis de fond, soit à skis de descente (pistes bleues), souhaitant découvrir le Ski de Randonnée Nordique ou le pratiquant déjà
5. Un groupe "initiation", sous la conduite d'un initiateur breveté FFCAM, est réservé aux débutants
6. Pour les participants non licenciés FFCAM, la carte découverte est obligatoire. Cette carte assure aussi les participants aux activités pratiquées durant le Grand Parcours en France et en Suisse.
7. Les mineurs accompagnés d'un de leurs parents peuvent participer au Grand Parcours de Ski de Randonnée Nordique
8. 3 types de parcours, situés entre 900 m et 1680 m d'altitude, seront proposés : Débutants – Progression – Confirmés,
9. L'inscription au Grand Parcours Ski de Rando Nordique se fait uniquement par internet, paiement en ligne sur le site suivant : <http://cafhautdoubs.ffcam.fr/>
10. 2 formules d'accueil sont proposées :
 - a. **Hébergement en pension complète** (voir fiche tarifs 2020)
 - b. **Participation sans hébergement** (voir fiche tarifs 2020)
11. Aucun remboursement ne sera effectué aux participants se désistant après le dimanche 26 janvier 2020 ou ne se rendant pas au Grand Parcours quel qu'en soit le motif
12. En cas d'annulation du Grand Parcours, pour raisons exceptionnelles, le CAF Haut Doubs retiendra la part de frais fixes dus à l'hébergeur
13. L'inscription au Grand Parcours implique l'acceptation de ce présent règlement